



INSTITUT CDC
POUR LA RECHERCHE

Appel à manifestation d'intérêt 2023-2024

Date limite d'envoi des candidatures : 15 décembre 2024 minuit

À l'attention des Parcs naturels régionaux et des structures de recherche associées



Initiatives intéressantes identifiées dans les PNR en matière de recherche et de recherche-action sur les thématiques des transitions (climatiques, énergétiques, écologiques et biodiversité, socio-environnementales, ...)

Perspectives scientifiques et conditions de transfert ou d'essaimage



1. Résumé de la problématique

De nombreux Parcs ont pris des initiatives remarquables dans le domaine des transitions (climatiques, énergétiques, écologiques et biodiversité, socio-environnementales, ...). Ces initiatives touchent des périmètres réduits ou un nombre d'acteurs limités. En partenariat avec l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) lance un 3ème Appel à manifestation d'intérêt (AMI). Celui-ci vise à sélectionner des initiatives menées sur des territoires de Parc en lien avec des projets de recherche ou recherche-action portées par des chercheurs¹ qui pourraient apporter une contribution significative dans le domaine des transitions en étant plus largement diffusées. Ce projet vise à solliciter les Parcs et les chercheurs actifs dans les PNR et à accompagner le transfert d'initiatives d'un territoire à l'autre, d'en apprécier les intérêts et les conditions d'une extension réussie. L'initiative peut venir d'un territoire a testé une méthodologie ou d'un territoire qui voudrait reproduire ou s'inspirer d'une méthodologie existante sur un autre territoire.

¹On entendra ici à la fois les chercheurs et les enseignants-chercheurs, titulaires et en activité dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou assimilés

2. Contexte

Le réseau des 58 Parcs naturels régionaux (PNR) de France (19% du territoire national) est réparti dans les territoires ruraux les plus divers et présente des enjeux forts de transition écologique, climatique et socio-environnementale. La Loi a donné aux PNR 5 missions fondamentales, dont l'innovation et l'expérimentation, attributs transversaux dans les actions thématiques menées par les Parcs. Ceux-ci testent et expérimentent sur leurs territoires des pratiques et techniques nouvelles, mais aussi des formes de gouvernance singulières incluant notamment la participation citoyenne.

La lutte contre les causes de l'effet de serre et l'adaptation au changement climatique, la limitation de l'érosion de la biodiversité, les enjeux socio-environnementaux, politiques et économiques, culturels et éducatifs en matière de transitions et la convergence de ces transitions sont des enjeux forts des territoires de Parcs naturels régionaux, qui apparaissent à la fois fragiles et résilients face à ces mutations.

Cet Appel à manifestation d'intérêt sollicite des projets de recherche ou de recherche-action menés par des chercheurs constitués expressément et/ou en partenariat avec des équipes de recherche, dans des Instituts de recherche et/ou des établissements d'enseignement supérieur en association avec un ou des PNR. Le CORP3 propose, en pilotant cet AMI, de mieux connaître et documenter certaines expériences et initiatives puis de partager les connaissances acquises. Quels sont les résultats positifs ou les échecs les plus intéressants à faire connaître sur cette question des transitions ? Les projets feront l'objet d'une synthèse transversale à l'issue des 3 vagues d'AMI.

3. Thématiques indicatives et non hiérarchisées

Cet AMI s'intéresse à la grande diversité des territoires de Parcs et aux enjeux liés aux transitions et à leur convergence. Il pourra ainsi porter notamment sur :

- Les enjeux des zones côtières (érosion du trait de côte, urbanisme et aménagement du territoire, tourisme) ;
- Les enjeux des territoires de montagne (reconversion de l'économie touristique, gestion des risques naturels, évolution du pastoralisme, nouveaux projets de territoire) ;
- Les enjeux de la sylviculture (par analogie avec l'agriculture ci-dessous) et l'adaptation des forêts ;
- Les enjeux de l'agriculture (diversification des productions et adaptation des pratiques, ressource en eau, développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux de la charte...) ;
- les enjeux de l'alimentation durable
- Les enjeux liés au développement des énergies renouvelables (acceptabilité, approche paysagère...).

- La « nouvelle donne » relative à la biodiversité (changements phénologiques, recul vs avancée des espèces sauvages, capacité de résilience des écosystèmes, impact sur la biodiversité des modifications des activités humaines liées au changement climatique)
- Le rapport ville-campagne (mobilités et nouvelles pratiques professionnelles), enjeux liés à la mise en application du ZAN, usage des sols ;
- enjeux d'aménagement du territoire et paysages

-
- La gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique ;

²Comme indiqué lors du dernier congrès des Parcs en 2022 à St Nazaire. Cf. les Actes ici

³Conseil d'orientation, de recherche et de prospective. Organe consultatif de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

4. Objectifs

Le présent AMI cherchera ainsi à :

- Recenser les initiatives expérimentales ayant conduit à des avancées en matière de transitions et de convergence des transitions (il sera alors attendu une présentation de résultats tangibles, même à petite échelle) ;
- Identifier parmi ces initiatives, celles qui ont fait l'objet d'une mobilisation, de participation citoyenne et/ou de toutes les analyses concernant la place des acteurs locaux, des habitants et usagers dans ces expériences ;
- Analyser les conditions de leur reproductibilité ailleurs sur le territoire, dans un contexte d'aire protégée ou non, afin de pouvoir diffuser ces modèles le plus largement.

5. Développement du projet :

Les propositions soumises dans le cadre de cet AMI devront s'appuyer sur des Parcs volontaires. Elles devront être portées par un chercheur, « responsable scientifique du projet ». Cet appel est adressé prioritairement aux chercheurs membres des Conseils scientifiques des PNR existants ou en projet, informés notamment par l'intermédiaire des présidents/présidentes de ces CS et les directeurs/directrices des PNR concernés. Ces projets de recherche ou de recherche-action ont vocation à constituer des « territoires ateliers » permettant de couvrir la diversité des enjeux présentés ci-dessus, et de rassembler les compétences et champs d'expertise pertinents et nécessaires tout en donnant au projet un ancrage local. Cet AMI s'inscrit aussi dans le cadre de la convention signée entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et les organismes de recherche et d'enseignement supérieur agronomique (INRAE, AgroParisTech, Institut Agro) qui en feront la promotion dans leurs équipes, unités et départements. Le CORP assurera un rôle de suivi du projet pour le compte de la Fédération des Parcs. Il tiendra informé les conseils scientifiques de l'avancement de cet AMI.

Le développement des actions de recherche pourra mobiliser, sous la responsabilité du chercheur responsable scientifique, des chercheurs titulaires ou vacataires, ingénieurs de recherche ou d'étude, doctorants ou post-doctorants, étudiants de Master.

6. Contenu attendu

Il s'agit de **mettre au point les conditions d'une diffusion plus large, sur de nouveaux territoires, d'outils ou de démarches qui ont déjà fait leurs preuves au sein d'un PNR**. Aussi, pour chaque initiative retenue dans ce projet, il sera demandé de mettre au point **une méthodologie de transfert**, définie au cas par cas, qui prenne en compte les contraintes techniques, géographiques, économiques, sociologiques, ... Ainsi ce dispositif de transfert met en lien des territoires qui souhaitent partager un dispositif, une méthode mise au point sur un territoire et d'en étudier les conditions de répliquabilité et d'adaptation sur un ou plusieurs territoires intéressés. Ce travail peut aller jusqu'à une expérimentation de transfert sur un (ou plusieurs) nouveau(x) territoire(s) pour permettre de tester et mettre au point la méthodologie et le contenu d'une opération de transfert. La demande peut aussi émaner d'un Parc qui s'intéresserait à une méthodologie mise au point sur un autre Parc et souhaiterait s'en inspirer. Cela pourrait se concrétiser par un temps de terrain sur le Parc ayant mis au point la méthode, son partage, et une traduction méthodologique de l'outil ou méthode. Ce sont donc des éléments très opérationnels qui sont attendus de la part des porteurs des initiatives qui auront été retenues : adaptation des outils, guides pratiques, conseils de mise en place, atelier de vulgarisation, réseau de suivi et

et d'accompagnement, tout ce qui peut efficacement constituer un itinéraire de transfert. Pour chaque initiative retenue, la mise au point des modalités de transfert doit bénéficier **d'un appui scientifique par l'intermédiaire du responsable scientifique du projet** au cours de la phase de test sur un nouveau territoire. A l'issue d'une opération de transfert sur un nouveau territoire, **une opération d'information/communication** sera organisée conjointement par le Parc porteur de l'initiative et le territoire qui aura expérimenté le transfert. Cette communication ouverte à un plus large public s'adressera en priorité aux Parcs et autres territoires qui pourraient se montrer intéressés pour reproduire à leur tour l'initiative. Ceux-ci pourront également être présentés lors de manifestations organisées par la FPNRF.

Cette opération de communication pourrait prendre la forme d'un **webinaire** d'une heure et demie organisé conjointement par le Parc émetteur et le territoire récepteur comprenant : la présentation de l'initiative, le témoignage du territoire récepteur, l'intervention de l'équipe des scientifiques qui aura accompagné le processus de transfert, et enfin, un temps d'échange.

7. Déroulé attendu du projet

Grâce à la convention avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, la FPNRF dispose d'une enveloppe qu'elle affectera aux projets sélectionnés. La Fédération signera une convention avec chaque Parc et potentiellement avec les organismes de recherche. L'enveloppe accordée sur les crédits de la CDC correspond à un cofinancement du projet à hauteur de 50 % maximum avec en moyenne 9000 euros affectés par projet.

La démarche proposée pour la 3^{ème} année de cet AMI est la suivante :

Etape 1. Soumission de propositions

Le présent Appel à manifestation d'intérêt permet un repérage de quelques initiatives intéressantes et de chercheurs concernés. Chaque Parc porteur d'initiative doit proposer un processus de transfert et s'engager à produire des éléments d'accompagnement (kit de transfert et fiche synthétique) pour tout nouveau territoire qui souhaiterait ensuite s'engager dans un projet similaire. Les propositions sont effectuées par une équipe de recherche, nécessairement associée au suivi de cette expérimentation de transfert, avec le soutien d'un ou de plusieurs PNR. Si un Parc s'intéresse à une méthode qu'il veut reproduire sur son territoire, il prendra contact avec le Parc qui l'a déjà testé, et les deux Parcs définiront entre eux la méthode de transfert, ils pourront répondre ensemble à l'AMI.

Etape 2. Sélection

A partir des réponses à la manifestation d'intérêt, une sélection des candidatures est opérée en janvier 2025 par des membres du Conseil d'orientation recherche et Prospective (CORP) de la Fédération des PNR qui associeront à cette sélection l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et les membres de l'accord cadre INRAE, l'Institut Agro et AgroParisTech.

Etape 3. Conventonnement

La liste et le descriptif des projets retenus chaque année est transmise à l'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts afin **d'engager la tranche annuelle du budget prévu.**

Après engagement de la Caisse des dépôts, un mandat sera établi entre la FPNRF, d'une part, et les bénéficiaires, d'autre part, à savoir chaque Parc retenu. Elle comporte notamment les engagements de chacune des parties, le montant attribué par la FPNRF, les modalités de versement et le cofinancement apporté par le PNR (et potentiellement les autres partenaires s'ils sont cosignataires), les délais, les modalités de justification. Elle renseigne, également les chercheurs associés, le territoire ou souhaitant expérimenter le transfert, les livrables attendus et l'engagement à tenir un webinaire de restitution.

Etape 4. Mise en œuvre

La réalisation de cette recherche ou recherche-action, des transferts et des essais prévus (notamment le suivi de la méthode, des délais et livrables) se fera sous la responsabilité du responsable scientifique. Il est attendu de sa part un état d'avancement au bout d'un an et un bilan une fois la recherche terminée.

8. Format attendu de la réponse à l'AMI

Le projet sera présenté sous un format de deux pages incluant :

- Titre explicite
- Date de début et de fin (sur 1 an avec un démarrage au 1er trimestre 2025 et une fin au 31 décembre 2025)
- Description du projet de recherche, du contexte et la thématique de transfert + Principales étapes du projet (2000 à 3000 signes max)
- Livrables envisagés
- Les partenaires scientifiques impliqués (CV des chercheurs, équipes de recherche, unités de recherche, organisme et/ou établissement) et les partenaires territoriaux (Parc portant la méthodologie + territoire souhaitant l'appliquer)
- Modalités d'implication envisagée du conseil scientifique
- Un budget prévisionnel de l'opération (principaux postes de dépenses et ressources à mobiliser)



A adresser à l'adresse suivante : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Avec pour objet : réponse AMI transitions

